



AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le 8 septembre 2020, à 19 h 30, les demandes de dérogation mineure suivantes seront considérées :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2020-DM-012-2	À venir (46 ^e Avenue)	H-23	3 706 453	Permettre une orientation du bâtiment principal qui n'est pas orienté vers la rue et selon un axe de 0 à 15 degrés; la hauteur du bâtiment principal de 18,75 mètres au lieu de 14 mètres et le nombre de cases de stationnement à 73 au lieu de 243 cases tel qu'exigé par les articles 3.1.5, 3.1.6 et 5.1.5 du règlement de zonage numéro 7200.
2020-DM-013	21, 33 ^e Avenue	H-14	1 955 057	Permettre une marge latérale droite à 1,32 mètre au lieu de 1,50 mètre et la marge latérale gauche à 0,73 mètre au lieu de 1,50 mètre tel qu'exigé par l'article 2.1.2 paragraphe 2 du règlement de zonage numéro 7200.
2020-DM-015	8 et 8A, 57 ^e Avenue	H-13	6 343 281	Permettre une marge arrière du bâtiment existant de 5,60 mètres au lieu de 7 mètres tel qu'exigé par l'article 2.1.2 paragraphe 2 du règlement de zonage numéro 7200.
2020-DM-017	28, 35 ^e Avenue	H-14	6 331 232	Permettre une marge latérale de 1,30 mètre du nouveau bâtiment au lieu de 1,50 mètre tel qu'exigé par l'article 2.1.2 paragraphe 2 du règlement de zonage numéro 7200.

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter ces demandes en transmettant un courriel à urbanisme@ville.bois-des-filion.qc.ca ou en appelant au 450 621-1460, poste 132, et ce, d'ici le 8 septembre 2020 à 16 h 30. Vos commentaires seront transmis aux membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, à 19 h 30, au Chalet des citoyens sis au 30, montée Gagnon à Bois-des-Filion.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 20 août 2020,

Sylvain Rolland,
Directeur général et
greffier par intérim